

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

## Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1671 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHOUJD NED

Date de naissance :

1949

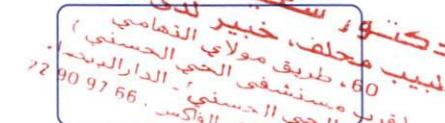
Adresse : OULEFA - HAY WARD - RUE 1 - N° 28 - CASA

Tél. : 0623 329695

Total des frais engagés : 590,50 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

25 AVR 2023

Nom et prénom du malade : KHOUJD NED

Age: 74

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

PLAIES

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : 24 MAY 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 24/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : Le 24/05/2023



Docteur Saïd GZOULI

الدكتور سعيد الكزوولي

Médecin Assermenté  
Expert près les Tribunaux

طبيب محلّف

نقيب لجنة المحاكم

W.HOULL

F. D. Mawat

82,80

Casablanca, le : 25 AVR 2023 الدار البيضاء، في :

1. Ranceifhok 10

5714

✓ 4 x 2/7 000

124,10

2. Soclealco ou Polysome

150,00

SV

150 x 2/7

24,40

3. Privelune Nebul

14 x 3/1

78,00

Rectasen

SV

14 x 2/1

PHARMACIE AL OUARD  
S. CHALAK Haj Nassar  
Docteur en Pharmacie  
5, Av. Oued Zérou - El Oulfa  
Tél / Fax : 05 22 90 53 45  
CASABLANCA

PHARMACIE AL OUARD  
S. CHALAK Haj Nassar  
Docteur en Pharmacie  
55, Av. Oued Sbou - El Oulfa  
Tél / Fax : 05 22 90 53 45  
Casablanca  
ICE : 00154146800005

رسالة طبية من طرف سعيد الكزوولي (قرب مصحة الضمان الاجتماعي) مازولا - الحسيني - الدار البيضاء

60, Route Moulay Thami (à côté de la Polyclinique Hay Hassani), Mazola - Hay Hassani - Casablanca

Tél. : 05 22.90.70.88 - E-mail : drgzsa@gmail.com

5- *SZ*

32,60

6 PHARMACIE AL GUARD  
S. CHALAK 122  
Docteur en pharmacie  
3, Avenue Oued Sebou - El Oued  
Casablanca  
Tél / Fax : 05 22 90 53 45

48,70

Total: 390,50

~~الكرزولجى~~  
~~الدى المحاجى~~

~~دكتور مهافى، معايدى التهامى~~  
~~ابد 60، مانع فى اصحاب الدارالى~~  
~~(قىب مانع - 022 90 10 88)~~  
~~مانع - 022 90 10 88~~  
~~الهاتف~~

PHARMACIE AL GUARD  
S. CHALAK 122  
Docteur en pharmacie  
3, Avenue Oued Sebou - El Oued  
Casablanca  
Tél / Fax : 05 22 90 53 45

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1,  
Ain sebâa Casablanca  
Solupred 20 mg 20 cp  
P.P.V: 48,70 DH  
6 118000 060536

PPV (DH):  
LOT N°:  
UT. AV.:

32,60

PPV: 82 DH 80

LOT: G105347  
12 2025  
PER: 24 40  
PPV:

124,00